

CORPORATION NUVEI POLITIQUE D'INTERACTION AVEC LES ACTIONNAIRES

INTENTION ET OBJECTIF

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Nuvei (la « Société ») reconnaît l'importance de communiquer de façon constructive et significative avec les actionnaires et de prendre en considération leurs commentaires et leurs idées. La présente politique d'interaction avec les actionnaires (la « politique ») décrit l'approche du conseil en matière de communication et d'interaction avec les actionnaires de la Société.

COMMUNICATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES ET LE CONSEIL

Communications du conseil aux actionnaires

Le conseil invite les actionnaires à participer aux assemblées annuelles des actionnaires de la Société, car ces assemblées constituent une occasion précieuse de discuter des activités de la Société, de sa situation financière, de sa gouvernance et d'autres questions importantes. À chaque assemblée annuelle, le président du conseil, l'administrateur principal et les présidents de chaque comité peuvent répondre aux questions des actionnaires.

De temps à autre et selon les circonstances, l'administrateur principal et/ou le président du comité de gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération (le « comité de GRHR ») peuvent rencontrer les actionnaires institutionnels pour discuter de sujets liés à la gouvernance. L'administrateur principal, en consultation avec le président du conseil et le président du comité de GRHR, déterminera quels administrateurs assisteront aux réunions en fonction des sujets précis à aborder. Toute rencontre entre des administrateurs et des actionnaires fera l'objet d'un rapport communiqué au comité de GRHR.

Communication des actionnaires avec le conseil et les administrateurs

Entre les assemblées annuelles, le conseil souscrit à un processus transparent qui permet aux actionnaires de communiquer directement avec le conseil ou les administrateurs indépendants et de leur envoyer des commentaires par l'intermédiaire du service des relations avec les investisseurs de la Société à l'adresse IR@nuvei.com. De plus, si un actionnaire souhaite communiquer avec les membres indépendants du conseil, il peut écrire à l'administrateur principal et au président du comité d'audit à l'adresse AuditChair@nuvei.com.

Dans toute communication avec les actionnaires, le conseil se concentrera sur les sujets liés à la gouvernance dont il est directement responsable, notamment :

- la surveillance de la stratégie par le conseil;
- la structure, la composition et le rendement du conseil;
- les mandats et la surveillance du conseil et des comités;
- la surveillance financière, y compris les audits, la qualité des audits et les contrôles internes;
- les pratiques de gouvernance et la communication de l'information;
- le rendement, le leadership et les antécédents de la Société et de la direction;
- la planification de la relève du conseil, du chef de la direction et des dirigeants;
- la rémunération des dirigeants, y compris la philosophie, le processus et la surveillance;
- la surveillance de la gestion des risques;
- la surveillance par le conseil des questions de responsabilité environnementale et sociale;
- les propositions des actionnaires.

La direction de la Société est mieux placée pour traiter les communications relatives à la stratégie d'entreprise et aux activités générales, aux résultats financiers actuels et prévus, aux fusions et acquisitions ainsi qu'aux autres questions liées à l'exploitation et au rendement. Les actionnaires qui souhaitent discuter de ces sujets doivent communiquer avec le service des relations avec les investisseurs de la Société à l'adresse IR@nuvei.com.

ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

Le comité de GRHR examinera et surveillera régulièrement la mise en œuvre de la politique pour garantir son efficacité et fera rapport au conseil des résultats de son examen. Le comité de GRHR discutera de toute modification à la politique qui pourrait s'avérer nécessaire et, le cas échéant, présentera ces modifications au conseil pour approbation.